



Mairie de St-Julien en Beauchêne

## Compte-rendu définitif du Conseil municipal

du 19 mars 2021

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHÊNE, convoqué par courrier distribué le quinze mars deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Polyvalente de la commune afin de pouvoir respecter les consignes sanitaires liées à la Covid-19.

**Présents :** ANQUETIN Isabelle, BOURGAT Michel, GAUTHIER Jean-Pierre, PASCAL Alain, SALETTI Hélène, SCHNEYDER Lætitia, SERRI Jean, STEFANI Cécile, VALLIER Jean-Claude.

**Représentés :** FERMENT Alice (pouvoir à SALETTI Hélène), VIALET Baptiste (pouvoir à STEFANI Cécile).

**Secrétaire de séance :** SCHNEYDER Lætitia.

### Le conseil débute à 14h30

#### Approbation du C.R. du CM du 19/02/2021

Le Conseil Municipal adopte le Compte-Rendu publié sous forme provisoire le 21 février 2021. Unanimité des présents et représentés.

#### Vote des Budgets.

Le Maire indique qu'il présentera les comptes administratifs, mais selon la règle établie, il ne sera pas présent au moment où ces comptes seront votés par les élus.

Il présente le compte administratif du budget de l'eau, puis celui du budget principal. Il apporte quelques précisions, liées à des questions posées par les élus qui avaient participé à une réunion préliminaire tenue le 8 Mars dernier.

Pour le lotissement il indique que, dans la mesure où aucun des lots de terrain n'avait trouvé acquéreur, le compte administratif est une réplique de celui qui a été voté l'année précédente, seuls changent le montant du capital remboursé qui est en légère augmentation, et celui des intérêts qui est en légère diminution.

En l'absence du Maire, sorti de la salle de réunion, le premier adjoint a fait procéder aux trois votes correspondant aux trois budgets, qui sont adoptés : par 9 voix pour, et une abstention pour les comptes administratifs du budget principal et du budget de l'eau, et par 8 voix pour et deux abstentions pour le compte administratif du lotissement.

Les détails des comptes administratifs 2020 qui ont été votés est indiqué ci-dessous :

#### Vote du CA du Budget Principal

##### Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement :	174 736,35 €
Total des recettes de fonctionnement :	255 521,49 €
Résultat de fonctionnement 2020 :	80 785,14 €

##### Section d'Investissement :

Total des dépenses d'investissement :	132 004,33 €
Total des recettes d'investissement :	48 395,56 €
Résultat d'investissement 2020 :	- 83 608,77 €

#### • Vote du CA du Budget Eau et Assainissement

##### Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement :	40 702,52 €
Total des recettes de fonctionnement :	47 421,40 €
Résultat de fonctionnement 2020 :	6 718,88 €

##### Section d'Investissement :

Total des dépenses d'investissement :	55 153,49 €
Total des recettes d'investissement :	125 353,79 €
Résultat d'investissement 2020 :	70 200,30 €

#### Vote du CA du Budget Lotissement Chante-Duc

##### Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement :	6 685,16 €
Total des recettes de fonctionnement :	6 685,16 €
Résultat de fonctionnement 2020 :	0 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses d'investissement :	19 587,28 €
Total des recettes d'investissement :	0 €
Résultat d'investissement 2020 :	- 19 587,28 €

**Affectation de résultat des trois budgets ci-dessus :**

*Affectation de résultat Budget principal*

Le résultat à affecter au compte 002 pour le budget 2021 est	378 472,33 €
Le résultat à affecter au compte 001 pour le budget 2021 est	- 107 902,80 €
Couverture de financement au 1068, budget 2021 est de	- 107 902,80 €

*Affectation de résultat Budget Eau et Assainissement*

Le résultat à affecter au compte 002 pour le budget 2021 est	2 871,21 €
Le résultat à affecter au compte 001 pour le budget 2021 est	3 747,26 €
Couverture de financement au 1068, budget 2021 est de	0 €

*Affectation de résultat Budget Lotissement*

Le résultat à affecter au compte 002 pour le budget 2021 est	0 €
Le résultat à affecter au compte 001 pour le budget 2021 est	- 116 356,29 €
Couverture de financement au 1068, budget 2021 est de	0 €

**Vote des Comptes de gestion (Commune, Eau et Assainissement, Lotissement Chante Duc) :**

Après vérification précise des documents qui ont été mis à disposition par la Trésorerie de Veynes, le Maire indique qu'il y a stricte concordance entre les comptes de gestion des trois budgets définis ci-dessus, et les comptes administratifs correspondants établis par la commune. Il y a donc lieu de valider la comptabilité fournie par la Trésorerie au titre de l'année 2020.

Les comptes de gestion des budgets principal et eau sont validés par 10 voix pour et une abstention.

Le compte de gestion du budget du lotissement est validé par 9 voix pour et deux abstentions.

**Vote des Budgets prévisionnels 2021 :**

Le Maire présente aux élus les projets de budget pour l'année 2021, et soumet à leur approbation les montants qui sont proposés pour les différents chapitres de ces budgets.

Il indique que seules les subventions déjà décidées par les organismes à qui elles ont été demandées peuvent figurer en tant que telles dans les budgets primitifs. Dans le cas contraire, les travaux à engager sont budgétisés soit en auto financement, soit à l'aide d'un emprunt.

Les budgets prévisionnels des budgets principal et eau sont validés par 10 voix pour et une abstention.

Le budget prévisionnel du lotissement est validé par 9 voix pour et deux abstentions.

**Voici les chiffres qui ont été soumis au vote des élus :**

***Vote du Budget Principal***

Section de Fonctionnement :

Total des recettes de fonctionnement :	632 002,33 €
Total des dépenses de fonctionnement :	632 002,33 €

Section d'Investissement :

Total des recettes d'investissement :	430 654,95 €
Total des dépenses d'investissement :	430 654,95 €

***Vote du Budget Eau et Assainissement***

Section de Fonctionnement :

Total des recettes de fonctionnement :	134 107,21 €
Total des dépenses de fonctionnement :	134 107,21 €

Section d'Investissement :

Total des recettes d'investissement :	259 610,00 €
Total des dépenses d'investissement :	259 610,00 €

## **Vote du Budget Lotissement « Chante-duc »**

### Section de Fonctionnement :

Total des recettes de fonctionnement :	362 256,03 € Budget sans vente de lot
Total des dépenses de fonctionnement :	362 256,03 €

### Section d'Investissement :

Total des recettes d'investissement :	485 551,32 €
Total des dépenses d'investissement :	485 551,32 €

Départ de M. Bourgat à 16h30 (pouvoir donné à Jean Serri).

### **Demandes de subventions :**

Une demande de l'Association des amis de Saint-Julien d'ici et d'ailleurs a été présentée pour une somme de 4000 €. Les élus qui font partie de cette association expliquent que les conditions sanitaires actuelles compliquent l'organisation des manifestations festives, et que parmi les diverses possibilités qui ont été envisagées, il serait judicieux d'acquérir un « barnum », permettant de réaliser des rencontres en plein air, en respectant les conditions exigées pour la sécurité des participants. Le Maire indique que selon lui, il est difficile pour une Mairie d'acquérir ce type de matériel, et d'en assurer l'installation. Le problème des responsabilités en cas d'accident est réel, et il serait partisan que ce matériel soit loué et installé par le loueur. Il est finalement convenu de renvoyer au prochain Conseil la décision concernant l'éventuel usage d'un barnum pour les réunions festives. Des tarifs seront demandés, pour une location, et pour un coût d'acquisition.

### **Dissolution du SIVU des Pays du Buëch d'hier et d'aujourd'hui :**

Faute de pouvoir disposer de moyens permettant de rémunérer le chargé de mission du SIVU Pays du Buëch d'Hier et d'aujourd'hui, les communes concernées et membres de ce SIVU ont demandé au Préfet de procéder à la dissolution de ce SIVU. La décision prise par La Préfète, est arrivée récemment, et chacune des communes doit contribuer à hauteur de sa population à apurer les comptes du SIVU. La commune de Saint-Julien est appelée à contribuer à hauteur de 384,13 €.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil de régler cette contribution. Le Conseil autorise le Maire à régler cette dépense, dès que la commune de Garde Colombe qui a réglé la totalité des sommes dues en fera la demande (unanimité)

### **Vente de lots de terrains du lotissement Chante-Duc :**

Un compromis de vente a été signé le 9/03 avec M. Parron et Mme Fauchon. Deux autres compromis devraient être signés prochainement. Une délibération générale a été prise concernant l'autorisation donnée au Maire de signer les compromis de vente de lots de terrains Chante Duc, mais dans la mesure où un Conseil se réunit rapidement après la réception des demandes fermes de M. Oddos, et de Monsieur et Madame Régniez, le Maire demande au CM de l'autoriser à signer ces deux compromis. Le Conseil autorise le Maire à signer les deux compromis concernant ces candidats acquéreurs (10 pour, une abstention).

### **Travaux de peinture de la salle polyvalente :**

Un premier devis pour la peinture de la salle polyvalente a été fourni par la Société Reynouard. Ce devis intègre des travaux dans le hall d'entrée du gîte qui ne sont pas indispensables immédiatement. Un second devis est parvenu ce 19 mars, que Madame Schneyder communique en séance aux élus.

Le Maire souligne que plusieurs options sont possibles, soit réaliser une réfection de la peinture des murs, et la mise en place de nouvelles dalles de plafond, une opération qui pourrait se dérouler dès cette année, en autofinancement, soit envisager une réhabilitation plus conséquente, avec nécessité de demander des subventions, ce qui ne permettrait pas de lancer les travaux avant 2022. Compte tenu de la possibilité d'accueillir dès 2022 les Saint-Julien d'ici et d'ailleurs, sur la commune, il semble logique de procéder à une révision convenable de l'intérieur du bâtiment, qui pourrait être réalisée courant 2021.

Des précisions sur les devis déjà reçus et éventuellement la demande d'un troisième devis semblent souhaitées. Une décision sera prise lors d'un prochain conseil.

### **Réfection de toiture pour la chapelle de Vaunières :**

Nous disposons d'un devis de l'entreprise SAS Nicolas CHARPENTES à hauteur de 30 218,03 TTC (Mme BRIOTET, responsable du patrimoine, a apporté des précisions en matière de subventions). L'obtention des financements pourrait nécessiter de patienter jusqu'à 2022 pour lancer la réfection de la toiture. Le Maire demande l'avis du Conseil sur ce point. Il est convenu de demander à d'autres entreprises locales de nouveaux devis. Pas de délibération sur ce point pour le moment.

### **Lampadaires :**

Nous avons reçu un devis de l'entreprise AVENIR ELEC à hauteur de 5 538,24 TTC. Un remplacement progressif des lampadaires les plus anciens a été programmé sur le village. De même au lotissement La Blache, plusieurs lampadaires sont défectueux. D'autres sont éteints pour des raisons d'économie d'énergie, souvent évoquées, mais des habitants réclament leur rétablissement. Le Maire propose d'installer cette année trois lampadaires très basse consommation au lotissement, en lieu et place de lampadaires trop « gourmands », et trois dans le village, pour la même raison. De même il va falloir prévoir d'installer des lampadaires solaires au lotissement Chante-Duc. La lumière émise par le premier lampadaire solaire déjà installé est jugée par certains élus comme trop vive, et trop blanche. Il conviendra de regarder quel matériel pourrait être choisi pour les prochains lampadaires solaires.

Madame Stéfani fait également remarquer que l'éclairage du clocher de l'église, bien qu'il ne soit mis en service qu'en période de Noël, devrait être revu. Le problème sera regardé.

Vote à l'unanimité pour le remplacement de 6 lampadaires, et l'acquisition de 2 lampadaires solaires.

**Demande de la SNCF :**

Mise à disposition de parcelles pour la durée de la remise en état de la ligne Clelles Veynes : La SNCF demande à la commune de lui laisser l'occupation de surfaces de terrain communal. L'un de ces terrains est situé au pied de l'anticlinal, à Giberton, et le second vers les limites avec la Drôme. Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal, et indique qu'il a contacté la SNCF pour qu'elle précise la façon d'accéder à cette seconde parcelle, car il lui semble difficile d'envisager de passer sous les deux passages aménagés sous la voie ferrée, l'un à proximité du Domaine du Rose, le second plus au Nord, face à « Champ Bertrand ».

Le Conseil autorise le Maire à donner son accord à la SNCF, sous réserve que la réponse apportée à la question qu'il a posée soit jugée satisfaisante (unanimité).

**Demande de TDF :**

Une demande vient d'être faite par TDF à la commune. La commune se voit proposer :

- soit, de vendre le terrain sur lequel se trouve l'emprise des équipements TDF, pour un montant correspondant à environ 20 ans de loyer.

- soit de signer un avenant ou un nouveau bail permettant de prolonger de 12 ans le bail actuel (échéance actuelle 2030), permettant ainsi la pérennité du site au-delà de 2040. Avec une revalorisation du loyer annuel porté à 2700 € (au lieu de 1558 € actuellement), et une possibilité d'y adjoindre une part variable, de 2000 € annuels si des opérateurs venaient à s'installer ultérieurement sur le pylône TDF.

Cette proposition est à mettre en parallèle avec la proposition de Valocime, faite récemment, de racheter nos baux locatifs, et de régler des loyers à la commune en lieu et place des opérateurs, pour des montants largement supérieurs à ceux qui sont actuellement pratiqués.

Après échange avec les élus, la proposition de TDF est acceptée, le Maire est autorisé à mettre en place avec TDF le nouveau bail, ou le nouvel avenant, dans les termes indiqués (unanimité).

**Information :**

Le Maire demande au premier adjoint, en charge des problèmes de la distribution d'eau potable, de préciser les conditions dans lesquelles la commune, maintenant équipée d'un dispositif de Télégestion des consommations d'eau, recherche actuellement des fuites jugées excessives sur le réseau de distribution d'eau, un travail qui nécessite de perturber par secteurs la distribution aux usagers pour des périodes relativement limitées.

**La séance est levée à 17h45.**